

AVOIR UN CAS DE COVID-19

Qui sont les travailleurs affectés par une personne ayant contracté le COVID-19 ou qui est en attente d'un résultat ou d'un test

AU TRAVAIL



Cafétéria

Travailleur ayant été à moins de 2 mètres sur une période cumulative de 15 minutes



Vestiaire

Travailleur partageant le même vestiaire



Poste de travail

Travailleur s'étant trouvé à moins de 2 mètres sur une période cumulative de 15 minutes

À LA MAISON



Colocataire

Travailleur habitant sous le même toit



Visiteur

Travailleur ayant visiter la personne infectée

DANS LE TRANSPORT



Navette

Travailleur ayant été à moins de 2 mètres sur une période cumulative de 15 minutes dans la navette ou bus.



Covoiturage

Travailleur ayant partagé le même véhicule

Ces tableaux représentent les informations que nous avons colligées à ce jour, ils sont sujets à changement selon l'évolution de la situation et des connaissances du COVID-19...